



Stadt Biel
Ville de Bienne



Stratégie de la formation 2015 – 2018

Biel
Bienne

Stratégie de la formation: priorités 2015–2018

Impressum

Concept et rédaction: Direction de la formation, de la culture et du sport

Traduction: Service central de traduction de la Ville de Bienne

Mise en page: www.mimon.ch

Photos: Lia Wagner

Impression: W. Gassmann AG



Approuvé par le Conseil municipal de la Ville de Bienne le 4 février 2015

Introduction

La qualité de la formation constitue un élément central pour l'attractivité et le développement de la Ville de Bienne. La population doit disposer de bonnes possibilités d'instruction et d'éducation, notamment pour les enfants et la jeunesse. Dans sa stratégie 2015–2018, le Conseil municipal précise les points forts de sa politique de la formation pour les prochaines années. Les divers partenaires investis dans le domaine scolaire sont appelés à mettre un accent particulier dans leur travail pour concrétiser ces priorités.

La stratégie de la formation 2015–2018 désigne trois axes stratégiques et détaille huit domaines d'engagement prioritaires. Ces propositions sont le fruit d'un compromis entre les besoins avérés et les moyens à disposition forcément limités. Pour chaque projet proposé, les procédures de décisions politique et financière devront être conduites selon les compétences des différents organes concernés. Les objectifs et les mesures pourront ensuite être contrôlés et évalués.

Concernant les mesures résultant des trois axes stratégiques, il faut tenir compte de différentes conditions-cadre. Dans la vue d'ensemble, ces dernières ne peuvent pas être envisagées indépendamment l'une de l'autre. Dans ce contexte les directives et les mécanismes financiers du Canton de Berne restent déterminants. Il faut également s'attendre à ce que les possibilités financières restreintes limitent certaines initiatives judicieuses sur le plan pédagogique.

Le paysage biennois de la formation joue un rôle déterminant pour l'attractivité de la ville. Le renforcement des atouts des écoles doit permettre de mieux profiler Bienne comme une ville de formation attrayante, notamment pour les familles. Le Conseil municipal est convaincu que les écoles biennoises apportent une contribution essentielle pour l'ensemble de la population. Elles renforcent considérablement l'égalité des chances et la cohésion sociale, dans tous les quartiers. Dans les défis importants qui s'annoncent, les écoles doivent être soutenues et renforcées pour pouvoir assumer toujours mieux leur importante mission.

Les principes stratégiques

La formation fait partie des priorités du Conseil municipal. L'évolution des écoles et la qualité de l'enseignement constituent des facteurs essentiels pour soutenir le développement urbain. Le rôle de Bienne comme centre régional de formation doit être renforcé. Le rayonnement des institutions de formation contribue de manière décisive à l'attractivité de la ville.

L'article 3 du Règlement scolaire (RDCo 430.1) adopté en 2008 précise les buts que la Ville de Bienne s'est fixés pour les écoles.

La Ville de Bienne:

- offre aux élèves, garçons et filles, un environnement éducatif de grande qualité, à la fois exigeant et stimulant, propre à développer leurs aptitudes;
- favorise et développe l'intégration durable des élèves dans la société;
- vise à l'égalité des chances pour tous les enfants et adolescents, dans tous les quartiers, indépendamment du sexe, des aptitudes personnelles, de l'origine sociale, de la langue, de la religion et de la nationalité.

Pour la période 2015–2018, le Conseil municipal souligne les principes fondamentaux qui doivent guider l'engagement des partenaires concernés par la formation:

L'égalité des chances reste la ligne directrice de la politique de la formation, notamment pour tous les élèves moins favorisés.

L'égalité entre les quartiers et entre les différents établissements doit être consolidée.

Un partenariat constructif permet d'associer les différents acteurs impliqués par la formation (élèves, enseignants, parents, autorités).

Le bilinguisme est un atout qui doit être mieux mis en valeur.

La stratégie de la formation de la Ville de Bienne se concentre sur les domaines qui dépendent de sa responsabilité. Selon la Loi sur l'école obligatoire (LEO; RSB 432.210), le Canton de Berne fixe les contenus, les objectifs et les conditions générales de l'école obligatoire (art. 50 LEO). La Commune complète et précise ces différents paramètres et est responsable de leur mise en œuvre (art. 51 LEO). Elle est tenue de contrôler les résultats et d'en rendre compte à l'autorité cantonale. La loi prévoit que la conduite pédagogique et la direction des tâches d'exploitation relèvent de la compétence des directions d'école (art. 36 LEO).

La formation dans les points forts de la législature

Pour la législature 2013–2016, les enjeux de la formation apparaissent clairement dans les points forts définis par le Conseil municipal.

Le premier domaine d'action et son premier objectif soulignent l'importance de la formation pour profiler Bienne comme une «ville fière et innovante». La Ville de Bienne est appelée à se positionner comme centre bilingue de formation (priorité 1.1).

Dans le domaine des **infrastructures**, il convient de se reporter spécialement au besoin de création et d'assainissement de locaux scolaires. Les assainissements urgents relatifs aux grands complexes scolaires sont poursuivis systématiquement. Il existe suffisamment de locaux scolaires adaptés pour satisfaire aux besoins des écoles en terme d'exploitation. Il faut entreprendre l'assainissement d'une école chaque année (objectif 4.4).

Au chapitre «**Vivre ensemble – agir ensemble**», le rôle de la scolarité est réaffirmé, notamment dans l'optique d'une entrée dans la vie active. Les enfants et les jeunes sont bien préparés pour relever les défis de la vie et en particulier d'une vie professionnelle (priorité 9.1). L'offre d'encadrement extrascolaire se renforce, par exemple en augmentant le nombre de places de crèche subventionnées (priorité 10.1).

Au titre de Bienne comme «ville-pont», les atouts du bilinguisme doivent être exploités dans les écoles. Les projets sont à planifier pour permettre aux élèves d'avoir accès à la langue partenaire (priorités 19.1, 19.2, 19.3).

La nécessité de poursuivre les efforts dans le domaine de **l'intégration** est soulignée. L'apprentissage des langues nationales est exigé (priorité 21.1), en particulier en relation avec les projets d'encouragement précoce (priorité 21.2).

Situation générale des écoles biennoises

Les objectifs et les tâches de l'école sont précisés, au plan cantonal, dans la Loi sur l'école obligatoire (LEO) et, au plan communal, dans le Règlement scolaire (cf. principes stratégiques):

Loi sur l'école obligatoire, art. 2 et 3:

Missions de l'école obligatoire

- 1 L'école obligatoire seconde la famille dans l'éducation des enfants.
- 2 Elle favorise le développement harmonieux des capacités des jeunes êtres humains dans le respect de la tradition chrétienne et démocratique de la civilisation occidentale.
- 3 Elle favorise le bien-être corporel, mental et social des élèves et protège leur intégrité psychique et physique. Elle veille au maintien d'un climat de respect et de confiance.
- 4 Elle fait naître en eux la volonté de tolérance, le sens de la responsabilité active à l'égard d'autrui et de l'environnement et le respect des autres langues et des autres cultures.
- 5 L'école obligatoire transmet à l'élève les connaissances et aptitudes propres à lui permettre d'accéder à une formation professionnelle, de suivre l'enseignement délivré par les écoles qui font suite à l'école obligatoire et de s'engager dans une formation permanente. L'école enfantine a pour but de favoriser le développement de l'élève, de l'introduire dans une communauté élargie et ainsi de faciliter son passage au degré primaire.

L'accomplissement des tâches fixées dans la Loi sur l'école obligatoire et l'atteinte des objectifs définis dans le Règlement scolaire constituent un grand défi pour les écoles et la Ville de Bienne, auxquels s'ajoutent en particulier les éléments qui suivent.

La Ville de Bienne croît et le taux de natalité a augmenté. Il y a quelques années encore, on observait une tendance à s'installer à la campagne lorsque les enfants étaient en bas âge. Aujourd'hui, vivre en ville avec des enfants est redevenu attrayant, même pour les familles de la classe moyenne, ce qui explique la forte augmentation du nombre d'élèves. De plus, les parents deviennent de plus en plus mobiles: les départs et les arrivées de et à Bienne ainsi que les déménagements intramuros ont nettement augmenté chez les enfants en âge scolaire, ce qui complique l'organisation des classes.

La population scolaire de Bienne est très hétérogène. Alors que la part d'enfants d'origine étrangère n'est pas particulièrement élevée en comparaison avec d'autres grandes villes, la proportion d'enfants dépendant de l'aide sociale et la proportion d'enfants allophones sont très importantes à Bienne. La plupart des classes enfantines et primaires présentent une composition qui exige beaucoup du corps enseignant. Cette situation est donc certes exigeante, mais représente pour tous les acteurs un reflet de notre société et permet aux élèves d'acquérir des compétences importantes.

Il y a actuellement une pénurie d'enseignants, de manière générale en Suisse et en particulier dans le canton de Berne et à Bienne. Cette pénurie se ressent surtout à l'école enfantine, au cycle secondaire I (en mathématiques et en sciences naturelles) et dans la pédagogie spécialisée. Les enseignants se trouvent donc en position de force sur le marché du travail et peuvent choisir leur lieu de travail.

Les ressources de la Ville de Bienne sont limitées. Le secteur de la formation doit lui aussi bénéficier de solutions permettant de garantir un maximum de qualité en dépit de finances restreintes.

Élaboration de la stratégie

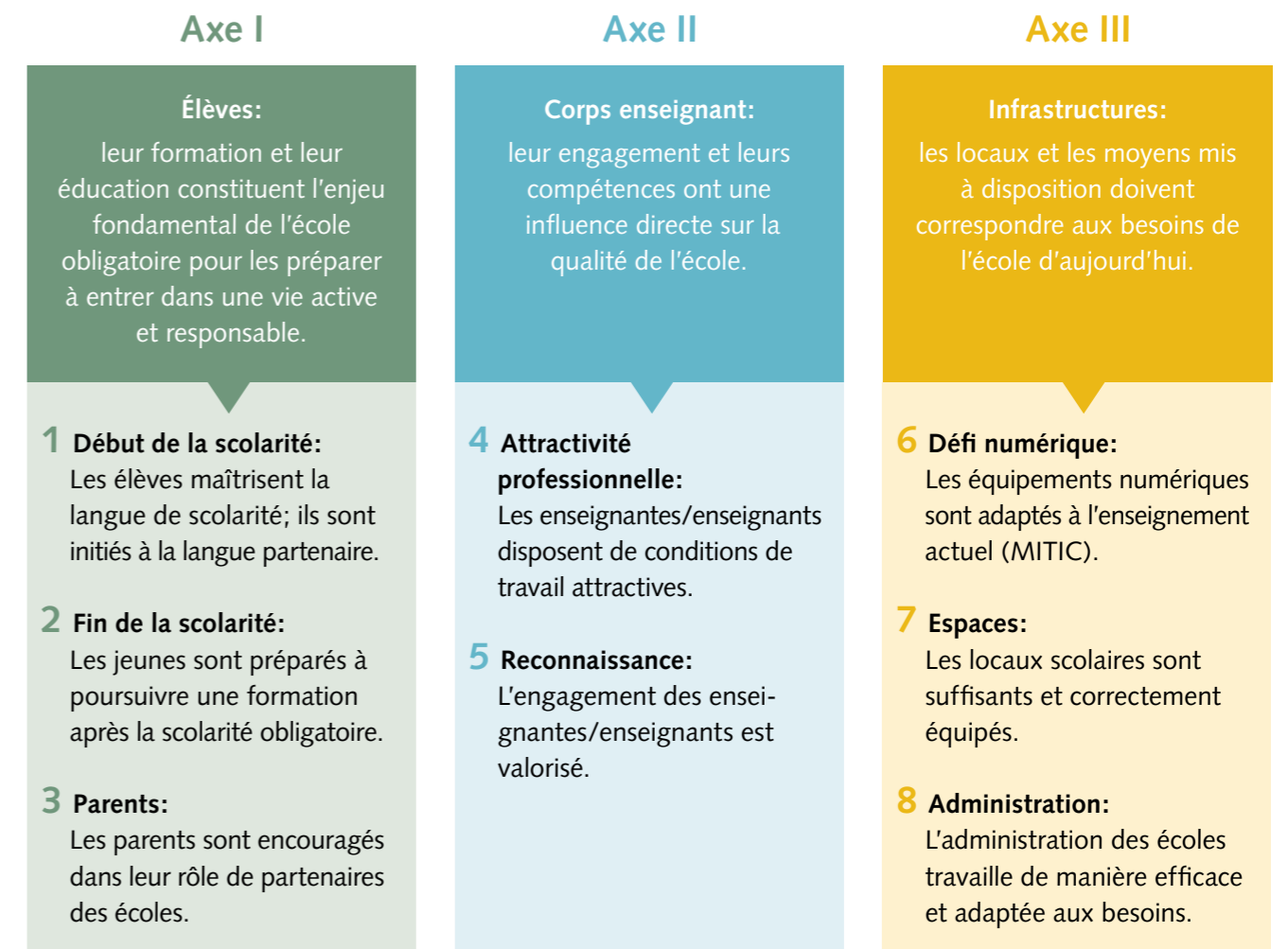
La stratégie de la formation 2015–2018 est le fruit d'un processus engagé sur une année. Les travaux ont été conduits par la Direction de la formation, de la culture et du sport. Ils y ont associé le corps enseignant, les directions d'école, les parents et les commissions scolaires.

Trois phases ont été proposées:

- 1. Définition des thèmes:** tous les partenaires ont eu la possibilité de proposer des thématiques pertinentes sous forme écrite. Un atelier réunissant les directions d'école a permis de dégager les axes de réflexion. Cette amorce a été également travaillée par les Commissions scolaires.
- 2. Approfondissement des sujets:** six tables-rondes ont été organisées à l'intention de tous les partenaires (enseignants, directions, parents) pour réfléchir aux pistes à mettre en évidence. Sur cette base, une première version de la stratégie a été rédigée.
- 3. Consultation et rédaction finale:** cette première version a été l'objet d'une consultation auprès des Commissions scolaires et des directions d'école. Ces dernières ont eu la possibilité de la mettre en discussion avec leurs équipes enseignantes. Sur cette base, une version finale a été élaborée à l'attention du Conseil municipal.

Vue d'ensemble

Le processus participatif a permis de dégager trois axes stratégiques. Pour ces axes, une série de huit priorités a été élaborée.



À chaque domaine correspond une priorité qui a été ensuite élargie et précisée en termes d'objectifs, de mesures, de moyens et de compétences.

Axe I: élèves



1 Les élèves maîtrisent la langue de scolarité; ils sont initiés à la langue partenaire

Situation initiale

Les enfants qui entrent à l'école enfantine à Bienne possèdent en moyenne des aptitudes linguistiques, motrices et sociales assez faibles. Si ces compétences font défaut au début de la scolarité obligatoire, l'égalité des chances est compromise et le parcours scolaire s'avère difficile. Cette situation découle notamment du taux d'aide sociale et de la proportion accrue de familles allophones.

Les exigences auxquelles doit faire face le corps enseignant de l'école enfantine sont élevées. Dans ces conditions, les ressources humaines prévues pour l'école enfantine sur la base du mode de calcul de la Direction cantonale de l'instruction publique ne suffisent pas pour assurer un enseignement adapté.

Bienne étant une ville bilingue, il incombe aux parents de choisir la langue de scolarisation de leur enfant. S'ils choisissent une langue qui ne correspond ni aux connaissances des enfants ni à leurs propres connaissances, il sera difficile d'assurer un cadre propice à l'enseignement. Cet état de fait augmente la proportion des enfants allophones, ce qui complique encore la situation.

Le bilinguisme de Bienne offre des possibilités optimales de transmettre aux élèves de solides connaissances dans la deuxième langue nationale. Les parents optent plutôt pour la langue qui correspond aux aptitudes et au cadre de l'enfant, lorsqu'ils savent qu'il se sentira à l'aise dans cette langue à l'issue de sa scolarité obligatoire tout en ayant de bonnes connaissances de l'autre langue.

Défis – évolutions

Avant l'entrée à l'école enfantine, tous les enfants acquièrent les aptitudes fondamentales en vue de leur scolarisation. Les offres d'éducation précoce doivent donc être axées logiquement sur l'acquisition de ces aptitudes et les enfants en situation de risque doivent en particulier y avoir accès.

L'école enfantine prépare au mieux les enfants à leur entrée à l'école primaire. Les ressources humaines à l'école enfantine sont définies en fonction de cet objectif.

Les enfants sont scolarisés dans la langue qui correspond le mieux à leur cadre familial.

Mesures

Objectifs	Mesures	Moyens	Compétences
Les élèves comprennent et parlent la langue d'enseignement à leur entrée à l'école. Ils disposent des compétences sociales requises pour bien débiter la scolarité.	<p>Encourager la fréquentation de groupes de jeux par une information ciblée et des incitations financières</p> <p>Créer des places de crèche subventionnées supplémentaires</p> <p>Développer les offres prospectives telles que le programme petits:pas</p> <p>Proposer une offre pour les enfants en bas âge nouvellement arrivés ignorant la langue d'enseignement (mesure contraignante dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi sur l'intégration)</p>	<p>Mesures d'incitations et matériel d'information</p> <p>Contributions de la Ville aux coûts normatifs pour des places supplémentaires</p> <p>2/3 des coûts du programme</p> <p>À financer majoritairement par la Ville</p>	<p>Service 0–4 ans</p> <p>Canton (Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale)</p>
Les ressources humaines des écoles enfantines sont renforcées.	<p>Renforcer le recours aux stagiaires</p> <p>Renforcer le recours aux civilistes</p> <p>Examiner le recours au soutien scolaire</p> <p>Développer le projet Win³ (retraités dans les classes)</p>	<p>Salaires des stagiaires</p> <p>Salaires des civilistes</p> <p>Salaires des chargés de soutien scolaire</p> <p>Coûts du projet</p>	<p>E&S et Service de ressources pédagogiques (SRP)</p> <p>E&S et SRP</p> <p>E&S et SRP</p> <p>E&S, déléguée au 3^e âge</p>
Les enfants fréquentent l'école dans la langue qu'eux-mêmes et leurs parents maîtrisent le mieux.	<p>Convaincre les parents en leur présentant les avantages à scolariser leurs enfants dans la langue pour laquelle ils ont les meilleures prédispositions</p> <p>Envisager l'adaptation de la base légale relative au choix de la langue (assister les parents pour la décision)</p>	<p>Ressources humaines pour conseils personnalisés</p> <p>Moyens pour examen juridique</p>	<p>E&S en collaboration avec les directions d'écoles (DE)</p> <p>E&S en collaboration avec la Chancellerie municipale</p>
Les élèves acquièrent des connaissances approfondies dans la deuxième langue nationale.	<p>Faire appel à des enseignants et enseignantes de langue maternelle pour l'enseignement de la première langue étrangère</p> <p>Exploiter le potentiel de l'immersion</p>	<p>Coûts de coordination</p> <p>Élaborer des modèles d'immersion, soutien spécialisé, autre matériel pédagogique</p>	<p>DE</p> <p>DE avec les responsables du bilinguisme</p>

2 Les jeunes sont préparés à poursuivre une formation après la scolarité obligatoire

Situation initiale

Le cycle secondaire I se caractérise surtout par les niveaux de capacité variables des élèves. Selon le profil de la formation prévue au secondaire II, les jeunes se trouvent confrontés à des exigences différentes. Les difficultés se manifestent en particulier dans les classes où le niveau de performance est faible (classes générales).

Les écoles disposent d'une grande marge de manœuvre pour l'organisation du cycle secondaire I et l'orientation de l'enseignement en prévision du passage au secondaire II.

Les jeunes peuvent obtenir du soutien pour se préparer au cycle secondaire II, non seulement auprès des enseignants et enseignantes, mais aussi auprès d'acteurs de diverses institutions. Toutefois, leurs activités sont actuellement peu coordonnées entre elles.

Les jeunes francophones de Bienne disposent par ailleurs d'une offre limitée de places d'apprentissage.

Défis – évolutions

Tous les jeunes en fin de scolarité obligatoire trouvent une solution-pont qui correspond à leurs capacités et à leurs compétences. En aménageant la dernière année obligatoire selon les possibilités actuelles, les jeunes sont encouragés de manière optimale.

La collaboration interdisciplinaire est simplifiée et coordonnée lors du passage au cycle secondaire II. Les compétences individuelles sont clairement définies.

Les milieux économiques biennois jouent un rôle essentiel dans la formation des jeunes. Ils doivent être sensibilisés à la nécessité de proposer suffisamment de places d'apprentissage dans les deux langues, tant dans l'intérêt des jeunes que dans celui de la ville et de la place économique biennoise.

Mesures

Objectifs	Mesures	Moyens	Compétences
Les jeunes sont préparés aux exigences du cycle secondaire II.	Orienter la dernière année scolaire obligatoire (11H) en fonction des exigences du cycle secondaire II (exploiter la marge de manœuvre)	Moyens pour la réalisation de projets et autres moyens matériels	DE avec corps enseignant, Canton
	Soutenir des projets visant à renforcer les classes générales et les Realklassen	Moyens pour la réalisation de projets	DE avec corps enseignant; Canton
Les acteurs travaillent de manière coordonnée pour soutenir les jeunes lors du passage au cycle secondaire II.	Clarifier les rôles des acteurs concernés et coordonner leurs activités	Moyens pour projets	OP et E&S avec les acteurs concernés
	Organiser tous les deux ans des conférences de coordination	Moyens matériels pour conférences	OP et E&S
Les jeunes en difficulté reçoivent un soutien ciblé.	Utiliser les ressources disponibles (gestion des cas, corps enseignant, OP) pour les jeunes en difficulté et en manque de soutien	Heures de travail pour une coordination efficace	OP, DE, E&S
	Créer des possibilités de soutien supplémentaires (renforcement de la gestion des cas, év. autres prestataires de conseil) en fonction des offres existantes	Coûts des mesures supplémentaires, si aucune prise en charge par le Canton	OP, E&S
	Inciter la création de places de formation dans les entreprises de la région biennoise (en particulier pour les jeunes francophones)	Moyens matériels et temps de travail pour travail en réseau. Offres de soutien pour entreprises formatrices	Ville de Bienne avec partenaires économiques

3 Les parents sont encouragés dans leur rôle de partenaires des écoles

Situation initiale

L'article 2, alinéa 1 de la Loi sur l'école obligatoire (LEO) stipule que l'école seconde la famille dans l'éducation des enfants. L'instruction demeure donc de la responsabilité principale des parents et constitue une condition sine qua non à la formation scolaire. Parents et école doivent donc œuvrer de concert pour le bien de l'enfant, et ce, dans un climat de respect mutuel et de confiance.

Les parents ne connaissent pas toujours les exigences et les attentes de l'école envers eux-mêmes et leurs enfants. Certains parents ont une vision irréaliste de l'école ou la prennent trop peu au sérieux. Ainsi, ils ne peuvent ni préparer leurs enfants à l'école ni leur apporter un soutien suffisant durant leur scolarité obligatoire. Une telle attitude complique le travail du corps enseignant et limite les chances de formation des enfants.

De plus, certains parents ne sont pas en mesure de communiquer avec l'école dans la langue d'enseignement.

Défis – évolutions

Les parents sont initiés au mode de fonctionnement de l'école. Ils comprennent et acceptent les attentes de l'école envers eux-mêmes et leurs enfants. Ils peuvent soutenir leurs enfants en vue de satisfaire aux exigences de la scolarisation. L'école est invitée à communiquer ses attentes et son mode de fonctionnement avec clarté et transparence.

Les parents se donnent la peine de comprendre le système scolaire. Ils doivent pouvoir facilement communiquer avec l'école et fondamentalement soutenir le travail du corps enseignant.

Mesures

Objectifs	Mesures	Moyens	Compétences
L'école communique de manière claire et ouverte son mode de fonctionnement et ses attentes envers les parents et les enfants.	Garantir une information régulière, suffisante et fiable des parents	Matériel d'information	DE et E&S
	Soutenir les conseils de parents	Matériel de conseil/ accompagnement	DE avec appui E&S
Tous les parents connaissent les exigences de l'école. Les parents savent à qui s'adresser en cas de questions et de requêtes.	Renforcer l'information à l'accueil du Département E&S	Ressources humaines	E&S
	Élaborer de la documentation spécifique pour les parents distants de la formation	Coûts d'élaboration et de production	Service de l'intégration, E&S
	Utiliser les canaux d'information des associations, services sociaux et autres services	Coûts de produits, temps de travail	Service de l'intégration, E&S
Les parents connaissent le système scolaire et aident leurs enfants à satisfaire aux exigences de l'école.	Recours ciblé à des interprètes interculturels	Coûts de mise en œuvre	DE et E&S
	Faire connaître aux parents le système scolaire et ses exigences dans le cadre de l'encouragement précoce (crèches, groupes de jeux, programme de visites à domicile)	Utilisation ciblée des ressources existantes	Service 0–4 ans avec DE / corps enseignant des écoles enfantines
	Développer le programme petits:pas	Coûts supplémentaires liés au programme	Service 0–4 ans
Les parents peuvent communiquer avec l'école dans la langue d'enseignement.	Introduire des paysages éducatifs	Coûts RH et matériel pour le lancement	E&S / J + L, écoles et autres acteurs
	Informer les parents dans leur propre langue de leur devoir d'acquérir les connaissances de base dans la langue d'enseignement de leurs enfants	Temps de travail pour entretiens, coûts de traduction	DE, corps enseignant et E&S
	Motiver et inciter les parents à acquérir un savoir suffisant dans la langue d'enseignement	Coûts de projets pour la mise en œuvre de mesures	Service de l'intégration
Écoles et parents œuvrent de concert au moyen de conditions-cadre claires et transparentes.	Proposer une offre suffisante en cours de langue à des fins d'intégration	Les coûts sont portés par le Canton	Service de l'intégration, Canton
	Élaborer une charte et réviser l'ordonnance	Coûts de projets	E&S avec tous les acteurs, Conseil municipal
	Aborder les éléments essentiels de la collaboration avec les parents de manière uniforme dans tous les établissements scolaires	Temps de travail pour projets et mise en œuvre	E&S avec écoles

Axe II: corps enseignant



4 Les membres du corps enseignant ont des conditions de travail attrayantes

Situation initiale

Étant donné les économies imposées tant au plan municipal que cantonal et le manque de locaux scolaires, la taille moyenne des classes biennoises est en constante augmentation. À titre d'exemple, le nombre moyen d'élèves par classe était de 19.1 en 2007/2008, contre 19.5 en 2011/2012 et 20.1 en 2014/2015. Le Canton de Berne vise une moyenne cantonale de 19.6 élèves. À Bienne, un certain nombre de facteurs grèvent l'enseignement scolaire: nombre élevé d'enfants allophones et d'enfants issus de familles à l'aide sociale, exigüité des classes.

La Direction cantonale de l'instruction publique définit les pourcentages de postes à disposition du corps enseignant essentiellement en fonction du nombre de classes autorisées. Cette restriction cantonale complique les efforts de la commune en vue d'optimiser l'organisation des écoles.

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouvel article cantonal sur l'intégration, la Ville de Bienne a perdu environ 15% de ses ressources humaines pour les mesures particulières. Il en résulte un soutien insuffisant pour les élèves ayant des besoins spécifiques.

Le travail social dans les écoles bénéficie d'un bon ancrage au cycle secondaire. En revanche, l'offre est insuffisante au niveau de l'école enfantine et du cycle primaire.

Défis – évolutions

Compte tenu de facteurs de charge élevés, la taille des classes dans les écoles biennoises ne doit pas excéder sensiblement la moyenne cantonale. Avec des classes trop grandes, l'égalité des chances ne peut pas être accordée et les familles proches de la formation (souvent aussi les plus fortes financièrement) risquent de quitter la ville.

Les directions d'écoles ont besoin d'une marge de manœuvre suffisante pour organiser l'école en fonction des besoins des élèves et pour utiliser au mieux le corps enseignant.

Les ressources actuelles pour les mesures particulières doivent être renforcées. Pour retrouver le niveau des ressources par enfant qui prévalait en 2009, suite à l'introduction du nouvel article sur l'intégration, il manque 7 postes à plein temps (l'évolution entre 2009 et aujourd'hui n'a pas encore été prise en compte par le Canton). Il manquerait même 16 postes à plein temps pour rétablir l'état des ressources avant l'introduction du nouvel article sur l'intégration.

À l'instar du cycle secondaire, il y a lieu de renforcer le travail social scolaire au niveau de l'école enfantine et du cycle primaire, ce qui nécessite 3 postes à plein temps supplémentaires.

Mesures

Objectifs	Mesures	Moyens	Compétences
Le corps enseignant travaille dans des conditions appropriées.	Assurer une taille moyenne de classe adaptée aux exigences de la situation. Négocier pour obtenir du Canton la reconnaissance de la situation spécifique de Bienne (nombre d'enfants allophones et de familles à l'aide sociale) et la mise à disposition de moyens financiers supplémentaires correspondants.	Part des coûts salariaux du corps enseignant Temps de travail pour les bases et les négociations	FCS avec Direction de l'instruction publique E&S et DE
Le corps enseignant travaille le plus efficacement possible.	Introduire un modèle de pool de leçons en lieu et place de la gestion par le biais du nombre de classes Accroître la marge de manœuvre pour l'organisation des écoles par les directions d'écoles	Nouvel instrument de gestion du Canton Mise en œuvre du modèle à Bienne	FCS avec Direction de l'instruction publique E&S et DE
Le corps enseignant reçoit un appui approprié par le biais de mesures particulières.	Augmenter le pool des leçons disponibles pour les mesures particulières Ajuster le recours aux mesures particulières en fonction des besoins des élèves	Part des coûts salariaux de la Ville aux leçons suppl. Soutien aux écoles dans le processus de développement	FCS avec Direction de l'instruction publique DE et corps enseignant
Le corps enseignant est assisté activement par le travail social scolaire.	Étendre le concept du travail social scolaire à l'école enfantine et au cycle primaire Créer des places supplémentaires	Temps de travail pour les bases Coûts de personnel (10% à charge du Canton)	E&S et DE FCS, Conseil municipal, Conseil de ville

5 L'engagement des enseignantes et enseignants est valorisé

Situation initiale

Les écoles biennoises réalisent un excellent travail dans un environnement exigeant. Le corps enseignant travaille avec engagement et professionnalisme. Le métier d'enseignant ne jouit pas d'une aura à la hauteur de cette réalité. L'opinion publique perçoit de l'école une image souvent entachée d'aspects négatifs qui ne valorise pas toujours au mieux le corps enseignant.

Le métier d'enseignant offre peu de possibilités de développement professionnel et financier. Surcharge et manque de valorisation contribuent à augmenter le risque d'épuisement, comme le démontre une étude du Fonds national réalisée en Suisse.

Dans une société en rapide mutation, l'école est elle aussi exposée à de nombreuses évolutions, qui sont souvent vécues par le corps enseignant comme des contraintes extérieures. Pourtant acteur central, le corps enseignant se sent peu intégré au processus évolutif de l'école.

Défis – évolutions

L'opinion publique et les parents en particulier sont positifs vis-à-vis de l'école et du corps enseignant. En mettant souvent l'accent sur les aspects négatifs, les médias entravent l'évolution positive de l'image de l'école. Il convient donc de communiquer au public les prestations effectives de l'école.

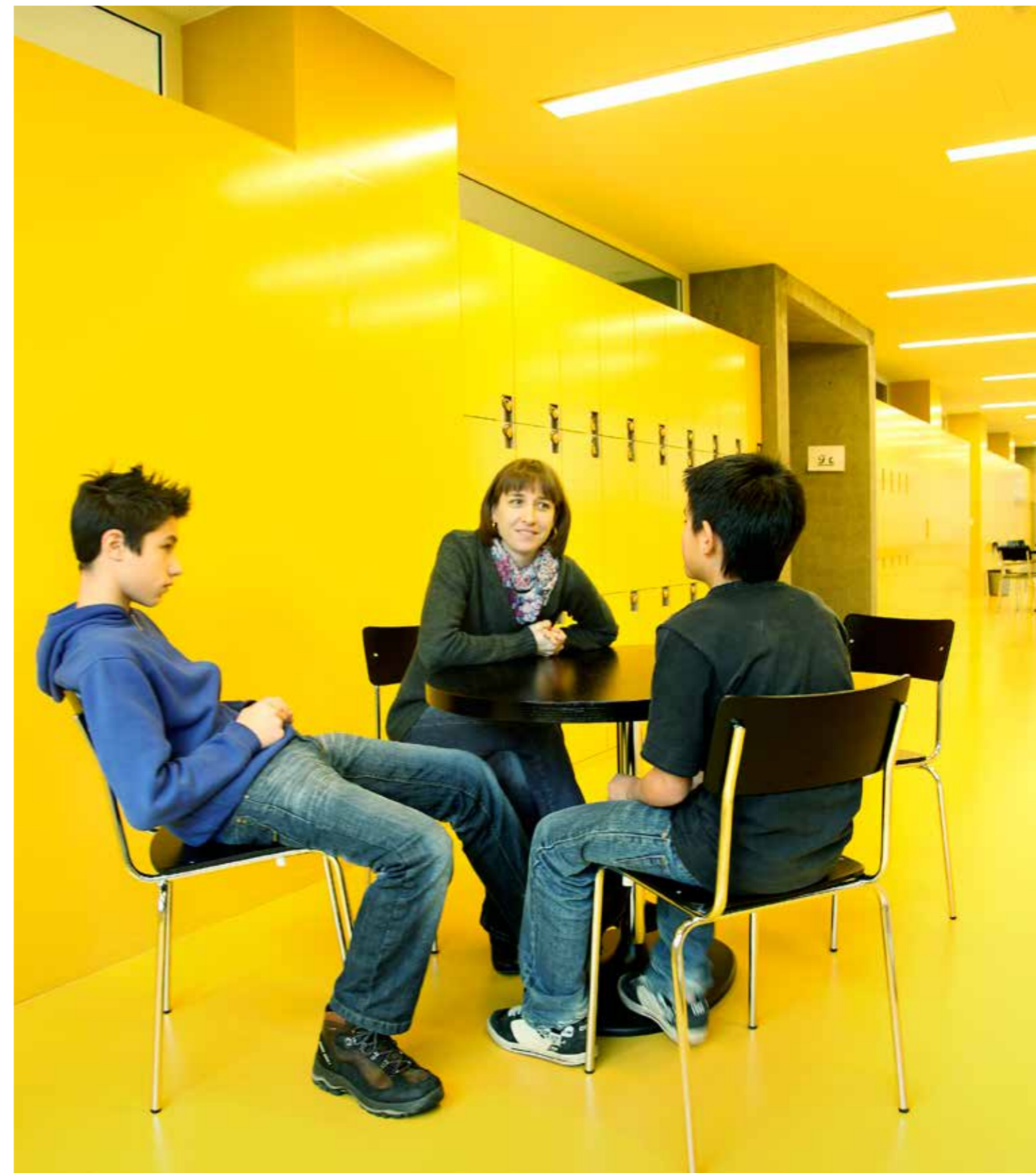
Il y a lieu de permettre aux membres du corps enseignant de se développer et de se profiler, afin qu'ils puissent progresser professionnellement en fonction de leurs capacités.

Les enseignants et enseignantes doivent pouvoir s'impliquer davantage dans le processus évolutif de l'école. La collaboration, l'information fiable et réciproque et la prise en compte des attentes de tous les acteurs participent au succès et à l'évolution positive des écoles biennoises.

Mesures

Objectifs	Mesures	Moyens	Compétences
L'engagement et la qualité du travail des enseignants et enseignantes sont reconnus.	Communiquer les prestations de l'école par les médias et par les canaux internes Prévoir des signes de reconnaissance publique pour l'école et le corps enseignant	Temps de travail pour communication et RP Moyens pour manifestations et signes	Conseil municipal, FCS, E&S, DE FCS, E&S
Les enseignants et enseignantes sont soutenus dans leur développement professionnel.	Encourager et exiger la formation continue des enseignants et enseignantes en interne et/ou en collaboration avec des centres de formation externes Etendre les offres de soutien pour les enseignants et enseignantes Créer des fonctions à profil élargi dans le cadre de l'engagement des membres du corps enseignant	Temps de travail et moyens pour développement Moyens pour offres de soutien Moyens pour indemnités complémentaires	DE et E&S Conseil municipal, FCS, E&S DE, E&S
Les enseignants et enseignantes participent activement à l'évolution de l'école.	Intégrer les membres du corps enseignant à l'évolution des écoles biennoises Soutenir des projets novateurs dans les écoles Initier et/ou renforcer les échanges réguliers entre corps enseignant, directions d'écoles, E&S et FCS	Temps de travail et moyens pour plateformes Moyens pour soutien de projets Temps de travail et moyens pour plateformes	FCS, E&S DE, E&S FCS, E&S

Axe III: infrastructures



6 Les équipements numériques sont adaptés à l'enseignement actuel (MITIC)

Situation initiale

À l'heure actuelle, l'équipement informatique dans les écoles n'est pas uniforme, il nécessite une maintenance considérable de la part des responsables et ne correspond pas aux exigences des plans d'études en termes de quantité et de qualité. Plusieurs écoles disposent d'une connexion réseau limitée et peu fonctionnelle.

Les nouveaux moyens didactiques font de plus en plus appel à l'informatique (par exemple l'enseignement de la première langue étrangère).

Dans les classes hétérogènes, l'informatique constitue un immense potentiel pour l'encouragement des apprenants. Les médias sociaux marquent le quotidien des jeunes. Par ailleurs, certains membres du corps enseignant ne sont pas encore très à l'aise avec ces plateformes.

Défis – évolutions

Toutes les écoles doivent disposer d'une connexion réseau performante dans toutes les salles de classe, afin de pouvoir mettre en œuvre de nouveaux moyens informatiques.

Le matériel informatique et l'environnement logiciel de même que tous les moyens didactiques basés sur l'informatique évoluent très vite. Les solutions informatiques pour les écoles doivent donc satisfaire aux exigences actuelles tout en étant évolutives.

Les membres du corps enseignant ont besoin d'un appui pour pouvoir travailler avec les moyens informatiques. Les compétences informatiques doivent être renforcées sur place dans les écoles et développées en permanence.

Mesures

Objectifs	Mesures	Moyens	Compétences
Les écoles disposent d'une connexion réseau performante.	Raccorder les écoles à la fibre optique	Coûts de raccordement	ESB
	Équiper les écoles d'un câblage universel des bâtiments	Coûts d'équipement, projet	Constructions avec E&S
Les écoles disposent d'un nombre suffisant d'appareils de qualité.	Équiper les écoles d'un nombre suffisant d'appareils de qualité (PC, ordinateurs portables, tablettes, beamers, etc.)	Coûts d'équipement	E&S avec I+L, DE, responsables informatiques
	Favoriser un haut degré d'indépendance vis-à-vis des systèmes d'exploitation et des prestataires	Surcoûts pour flexibilité	I+L avec E&S, DE
Les enseignants et enseignantes bénéficient d'un appui dans le domaine de l'informatique et des nouveaux médias.	Développer et promouvoir des compétences spécifiques (p. ex. recours à l'informatique pendant les leçons, médias sociaux, cyber harcèlement) chez les enseignants et enseignantes de la Ville	Moyens pour formation continue et indemnités	E&S avec DE et responsables informatiques
	Proposer des offres de soutien externes à l'école	Temps de travail, moyens pour plate-forme d'information	E&S

7 Les locaux scolaires sont suffisants et correctement équipés

Situation initiale

Le nombre d'élèves augmente rapidement. Au cours des dix prochaines années, il faudra vraisemblablement ouvrir 40 à 50 classes supplémentaires. Les réserves de locaux scolaires sont épuisées et ne permettent pas de répondre à cette évolution.

Actuellement, les rares locaux disponibles sont tellement exigus qu'ils compliquent les formes d'enseignement moderne. De plus, de nombreux bâtiments nécessitent un assainissement urgent.

La planification des locaux scolaires ne peut être élaborée avec efficacité et en fonction des besoins que dans une perspective à long terme et en étroite collaboration avec les directions municipales et les départements concernés. Dans les prochaines années, des investissements conséquents devront être consentis pour relever les défis importants que pose l'augmentation des effectifs.

Défis – évolutions

La planification des locaux scolaires doit disposer d'un instrument fiable et actualisable en permanence et à long terme. Cet instrument doit être associé à la planification des investissements, définir les priorités et tenir compte de l'évolution des quartiers.

Les besoins de l'école changent en permanence, tandis que les bâtiments sont généralement construits pour plusieurs décennies. La planification des locaux scolaires ne doit pas entraver les développements futurs de l'école. Les bâtiments scolaires doivent satisfaire aux exigences actuelles tout en étant conçus de manière évolutive. De même, la mise en œuvre doit tenir compte du cadre de la planification des investissements et du plan financier de la Ville.

Mesures

Objectifs	Mesures	Moyens	Compétences
La planification des locaux scolaires s'opère à long terme et repose sur des bases solides.	Tenir compte des besoins scolaires dans la planification des investissements à long terme	Moyens pour les investissements nécessaires	Conseil municipal Conseil de ville
	Renforcer la collaboration entre les départements concernés de l'Administration	Temps de travail	E&S, Constructions, Urbanisme, Immeubles
	Utiliser le système d'information géographique (SIG) pour la planification des locaux scolaires	Coûts du projet	E&S et Urbanisme
Les locaux scolaires satisfont aux exigences de qualité pour un enseignement moderne.	Définir les standards des locaux pour établir le degré d'équipement et à titre d'instrument de planification pour des projets de construction et des assainissements	Coûts du projet	E&S et Constructions
	Adapter les standards actuels insuffisants dans la planification des locaux scolaires	Mise en œuvre des ressources disponibles	E&S et Constructions
	Mettre à disposition des locaux flexibles en tant qu'«espaces modulables»	Mise en œuvre des ressources disponibles	Constructions avec E&S et DE

8 L'administration des écoles travaille de manière efficace et adaptée aux besoins

Situation initiale

Les processus administratifs ne sont que partiellement standardisés. Actuellement, le Secrétariat central et les secrétariats décentralisés des écoles collaborent essentiellement par le biais des directions d'écoles. De plus, d'innombrables formulaires et processus se sont développés avec le temps, complexifiant leur utilisation. Manque de fiabilité et surcharge administrative sont les corollaires de cette situation.

Le logiciel de gestion d'écoles Sclaris a été introduit en 2008. Ce programme permet de couvrir toute la gestion d'une école jusqu'au niveau de chaque membre du corps enseignant. Le caractère bilingue de ce programme constitue un défi, car cette fonction doit être développée tout spécialement pour Bienne.

Défis – évolutions

Les enseignants et enseignantes consacrent la majeure partie de leur temps au travail pédagogique et, dans la mesure du possible, sont déchargés des tâches administratives. Les tâches restantes peuvent être effectuées simplement et rapidement.

La gestion des écoles est simplifiée et uniformisée, afin de garantir des processus fiables, simples et efficaces. Il faut éviter systématiquement tout doublon.

Mesures

Objectifs	Mesures	Moyens	Compétences
L'administration des écoles est accessible et disponible et fonctionne de manière efficace et adaptée aux besoins.	Vérifier et clarifier les rôles des enseignants et enseignantes, des directions d'écoles, des secrétariats et du Département E&S dans la gestion des écoles	Moyens pour projet, adaptation des ressources év. postes supplémentaires	E&S avec DE
	Définir et garantir l'atteignabilité des responsables chez E&S et dans les écoles	Adaptation des ressources	E&S avec DE et secrétariats
Les processus administratifs et les formulaires sont uniformisés.	Vérifier et simplifier les processus administratifs	Moyens pour projet	E&S avec DE
	Vérifier et simplifier les formulaires	Moyens pour projet	E&S avec DE
	Mettre en œuvre le logiciel de gestion des écoles Sclaris à tous les niveaux (enseignants et enseignantes, directions d'écoles, écoles, E&S)	Moyens pour projet	E&S avec PMI, DE et secrétariats
Les enseignants et enseignantes sont appuyés par l'administration de l'école.	Organiser l'administration des écoles en fonction des besoins des enseignants et enseignantes	Cf. projets supra	E&S avec DE et enseignants
	Créer les instruments administratifs permettant aux enseignants et enseignantes de travailler efficacement	Moyens pour projet	E&S avec DE et enseignants

